



BNP PARIBAS

18 février 2021



Marie-Hélène
CHEVALLIER
06 68 75 89 97



Samira
MOANDA
06 65 88 66 02



Alexandre
BERTHELOT
06 98 37 54 31



Valérie
GUEVEL-POUPARD
07 60 47 28 80



Isabelle
VOLMERINGER
06 99 26 44 84



Chantal
MARCHAND
06 99 33 92 51



Alexandre
BOUAT
06 98 54 83 53



Patricia
SUPARAMY
06 65 88 39 95

Représentant Syndical National



Pierre RIVIÈRE
06 65 64 56 98

Représentant Syndical National
Adjoint



Laurent COURRIER
06 68 05 69 06

L'ACTUALITÉ DU CSEC

BDDF Retail : Modèles de service

Demandée par la CFDT, une réunion supplémentaire se tiendra le 24 février 2021. Nous porterons vos revendications, questionnements et inquiétudes.

La direction vous doit des réponses !



Quelques RAPPELS du projet présenté le 21/01/21

• Projet déployé sur 2021 et 2022

- **Réduction de 50 % des effectifs CSI/CSEP** (en 2 ans). Seuls les conseillers spécialisés ayant une appétence/compétence pour la gestion des clients professionnels pourraient rester sur le métier
- **À la mise en place du projet, les conseillers pourront conserver leur montant métier actuel jusqu'à leur prochaine mobilité, si ce dernier est plus élevé.**
- **Demandée par la CFDT, nous avons obtenu la garantie du variable au montant métier pour les conseillers affinités à la prise de poste.**
- **À date, ce dossier implique une réduction d'effectifs sans fermetures d'agences annoncées. Mais pour combien de temps encore?**
- **Les conseillers cadres au forfait (y compris ex CSI/CSEP) rejoignant une agence de type 2 ou 3 devront abandonner la convention de forfait sans aucune « contrepartie » après le 01/05/2021.**

ATTENTION ! Relire ici [l'accord](#) signé par le syndicat majoritaire mettant fin au forfait jours ouvert à tous les cadres du réseau...



Demandes portées par la CFDT le 24/02

- ✓ **La garantie du montant du variable sur la quadrimestre du lancement de « Modèles de service » pour TOUS les conseillers (affinité et proximité) :** aujourd'hui, seuls les conseillers affinité pourront bénéficier de cette mesure.
- ✓ **Un parcours de formation en amont de la prise de poste avec une pondération des ambitions durant ce parcours qualifiant.**
- ✓ **L'aménagement de l'outil CONTACT** pour le rendre compatible avec la promesse relationnelle du modèle affinité.
- ✓ **La communication dès à présent des règles MOTIV des futurs métiers.**
- ✓ **Une commission de suivi en région sur le déploiement de « Modèles de service ».** A titre d'exemple: la possibilité de formuler un recours en cas de passeport non obtenu. Rappel : C'est la hiérarchie de votre territoire qui décide de son attribution
- ✓ **L'intégration de la prime de forfait pour TOUS les cadres « forfaités », en mobilité au-delà du 01/05/2021 vers une agence de type 2 ou 3 dans le cadre de la mise en place du « Modèles de Service » :** c'est une question de justice et d'équité dans un projet prévu de se déployer sur 2 ans !
- ✓ **La hausse des variables MOTIV Affinité et Proximité** valorisant le parcours qualifiant et l'expertise des conseillers.
- ✓ **L'abandon du passeport tel que prévu aujourd'hui.** Il crée notamment des inégalités financières (variable) au sein d'un même métier, alors que les attendus seront identiques avec ou sans obtention du passeport.

Ce nouveau projet, ajouté à la Solution Contact, est très anxiogène

Les élus CFDT demandent que la **CSSCTC** soit saisie (Commission Santé Sécurité & Conditions de Travail Centrale) pour approfondir les impacts liés aux modifications des métiers: des conditions de travail / des RPS (Risques PsychoSociaux) / la réduction des effectifs / du calcul de la charge de travail, etc...

La CSSCTC jugera si une expertise s'avère nécessaire.